



RUPES®

CONDITIONS POUR L'EXTENSION DE LA GARANTIE

CONDITIONS D'EXTENSION DE GARANTIE RUPES

pour les Utilisateurs Finaux

Mis à jour : 02 août 2024

Les outils professionnels Rupes bénéficient d'une garantie standard d'un an pour les utilisateurs professionnels à partir de la date d'achat. En enregistrant votre outil Rupes dans les 30 jours suivant la date d'achat, vous bénéficierez d'une extension de garantie pour ces outils. Rupes fournira le service de garantie gratuitement à l'utilisateur final uniquement pour les défauts de matériau et de fabrication survenus lors de la production. Cette garantie est étendue uniquement à l'acheteur final du produit.

L'extension de garantie / l'enregistrement est VALIDE uniquement si les conditions suivantes sont remplies:

- l'extension de garantie s'applique uniquement aux nouveaux outils achetés auprès d'un revendeur officiel Rupes à partir du 1er septembre 2024 et avec un numéro de série commençant par "2024 04..." (Vérifiez auprès de votre revendeur officiel local Rupes pour savoir quels modèles peuvent être enregistrés)
- l'outil doit être enregistré en ligne sur <https://app.rupes.com/warrantyPlus/> dans les 30 jours suivant la date de la facture d'achat originale
- l'utilisateur final peut enregistrer l'extension de garantie des outils uniquement dans le pays d'origine où l'outil a été vendu à l'utilisateur final
- les utilisateurs finaux doivent donner leur consentement pour accepter les termes et conditions, ce qui est requis pour la confirmation en ligne. L'offre de service peut varier en fonction du pays et du revendeur
- chaque outil doit être enregistré séparément. L'enregistrement et la garantie supplémentaire ne peuvent pas être transférés à une autre personne ou entreprise
- l'extension de garantie peut ne pas être valide dans certains pays. Vérifiez auprès des revendeurs locaux si vous ne pouvez pas enregistrer l'outil, car cela pourrait en être la raison

Le Certificat d'Extension de Garantie (que vous pouvez télécharger dans votre compte) avec la facture originale indiquant la date d'achat et le numéro de série de l'outil sont nécessaires comme preuve de l'extension de garantie lorsque vous envoyez l'outil à notre centre de réparation agréé pour une réparation sous garantie. Vos droits légaux restent inchangés.

La garantie ne s'applique PAS à:

- tout dommage au produit résultant d'une mauvaise utilisation, d'un entretien inadéquat ou absent
- tout produit qui a été altéré ou modifié
- tout produit dont les marquages d'identification d'origine (marque, numéro de série) ont été effacés, modifiés ou supprimés
- tout dommage causé par la non-observation du manuel d'instructions et des consignes de sécurité et d'utilisation de Rupes
- tout produit qui a été tenté d'être réparé par un prestataire de services non autorisé par Rupes
- tout produit connecté à une alimentation électrique incorrecte (ampérage, tension, fréquence)
- tout dommage causé par des influences externes (eau, produits chimiques, chocs physiques,...)

- l'usure normale des pièces de rechange
- une utilisation inappropriée, une surcharge de l'outil
- l'utilisation d'accessoires ou de pièces non approuvés
- les accessoires fournis avec l'outil ou achetés séparément
- les composants (pièces et accessoires) soumis à l'usure naturelle, y compris, mais sans s'y limiter, les balais de charbon, les gaines en caoutchouc, le cordon d'alimentation, la poignée auxiliaire, la plaque de ponçage, le patin de support, le sac à poussière, le tuyau d'échappement de la poussière, les raccords, etc.
- les produits utilisés pour des applications de production en série et fournis aux entreprises de location

Une réparation/remplacement sous cette garantie est gratuite. Cela ne constitue pas une extension ni un nouveau départ de la période de garantie. Les pièces ou outils échangés deviennent la propriété de Rupes.

Les pièces non remplacées ne sont pas affectées et restent sous leur période de garantie originale. Si un outil complet doit être remplacé sous garantie, il est garanti uniquement pour le solde restant de sa période de garantie originale.

Rupes se réserve le droit d'apporter des modifications à ce manuel sans préavis.

Les batteries et les chargeurs sont exclus de cette extension de garantie.